

faites-moi lire, svp !

Nouvelles

Belgique -Belgie
P.P.
BC 1757
Courcelles 1
N° d'agr ation : P 202127

Mensuel de l'asbl "Le Progr s"

(pas de parution en juin et juillet) - d pos    6000 Charleroi X
publication r alis e avec l'aide de la Communaut  fran aise

 diteur responsable : Robert Tangre
Rue Jules d str e, 11   6020 Dampremy
T l : 071 30 39 12
GSM : 0475 46 39 19
fax : 071 30 58 30
E mail : robert.tangre@skynet.be
C.C.B. : 068-2013811-21

NOUVELLES 287

SOMMAIRE

- LE 8 MAI A-T-IL  T  UN JOUR F RI  EN BELGIQUE ?
- POURQUOI CETTE REVENDICATION D'UN JOUR REFAIT-ELLE SURFACE ?
- LE 8 MAI DOIT-IL DEVENIR UN JOUR F RI  ?
- La « gr ve des 100 000 », un symbole de r sistance ;
- EN QUOI LA SITUATION DU SAHARA OCCIDENTAL NOUS CONCERNE-T-ELLE ?
- D' colier   ma tre d' cole,
- D' tudiant   ma tre d' cole.
- Recherche d'un emploi d'instituteur.
- Ma tre d' cole
- Le grand jour est arriv .
- Pr voir l'avenir



LE 8 MAI A-T-IL ÉTÉ UN JOUR FÉRIÉ EN BELGIQUE ,



Le 8 mai de nouveau un jour de congé officiel.

Aux Pays-Bas, la Journée nationale de la Libération (Bevrijdingsdag), une institution à elle seule, a lieu le 5 mai – elle commémore la signature de la capitulation allemande aux Pays-Bas. En Belgique, à l'exception de la Fête de l'Iris qui est le jour de fête de la Région de Bruxelles-Capitale et qui tombe aussi le 8 mai, il n'existe pas de journée nationale de commémoration à cette date. Comment cela s'explique-t-il ?

Il est facile d'invoquer les différences dans les cultures mémorielles nationales. L'État néerlandais a utilisé la Seconde Guerre mondiale après 1945 pour renforcer l'unité nationale. En Belgique, c'est l'inverse qui s'est produit. L'État belge a décidé après 1945 de déléguer les commémorations à des acteurs privés et aux autorités locales. À l'échelle nationale, c'est surtout la mémoire de la Première Guerre mondiale qui est restée centrale. Cela n'était évidemment pas possible aux Pays-Bas, restés neutres pendant la Première Guerre mondiale.

S'en tenir à l'« ancienne » culture mémorielle de 1914–1918 a été une solution de facilité, mais cela n'a pas produit de culture du souvenir particulièrement forte. En effet, le patriotisme commémoratif lié à la Première Guerre mondiale avait déjà perdu beaucoup de sa vigueur, surtout en Flandre, où une commémoration alternative, le pèlerinage de l'Yser, avait émergé.

Le nouveau site national de mémoire, l'ancien camp de concentration de **Breendonk**, s'inscrit lui aussi dans une culture commémorative à tonalité essentiellement militaire. Contrairement aux Pays-Bas, l'héritage de la **Résistance** belge n'a pas non plus pu former la base d'un nouvel ordre moral.

Mais dans le même temps, il ne faut pas non plus chercher les causes trop loin. Une raison bien plus importante est tout simplement le fait que la plus grande partie de la Belgique a été **libérée** les 3 et 4 septembre 1944. Et les autorités locales, devenues après 1945 les principaux organisateurs des commémorations, ont surtout voulu

célébrer leur propre libération. Les jours de libération en septembre (voire en octobre) ont donc d'emblée bénéficié d'un bien plus large soutien.

Le fait que le **8 mai** soit malgré tout devenu un jour férié en Belgique après 1945 tient surtout à l'intégration du pays dans une culture mémorielle atlantique. Mais cela a toujours été un jour férié de second rang. Dans les années 1950 et 1960, les écoles et certains services publics étaient fermés le 8 mai. Mais il n'y eut jamais de festivités de grande ampleur.

Lorsqu'en 1974, le gouvernement Tindemans a décidé de supprimer le 8 mai comme jour férié pour des raisons budgétaires, il n'y a quasiment pas eu de réaction. En 1983, le gouvernement Martens a aboli le jour férié en toute discrétion.

NICO

WOUTERS

POURQUOI CETTE REVENDEICATION D'UN JOUR DE COMMÉMORATION LE 8 MAI REFAIT-ELLE SURFACE AUJOURD'HUI ?



Héros de la Résistance

Depuis 2022, on observe un renouveau marqué de la mobilisation sociale autour du 8 mai. Des organisations de la société civile telles que les syndicats socialiste (FGTB) et chrétien (CSC), ainsi que des ONG comme 11.11.11 et la Ligue des Droits humains, se sont regroupées cette année-là au sein de la Coalition du 8 Mai, réclamant que le 8 mai devienne en Belgique également un jour férié officiel.

Elles ont reçu des soutiens du monde culturel et académique. Par exemple, le 8 mai 2023, l'historien et alors recteur de l'Université d'Anvers, Herman Van Goethem, a plaidé publiquement pour ce jour férié.

Ce mouvement sociétal ne peut être dissocié de l'attention croissante que reçoit la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale ces dernières années, incarnée notamment par l'organisation flamande « *Helden van het verzet* » (Héros de la Résistance), fondée en 2023.

Pourquoi cela se passe-t-il maintenant ? Et ce plaidoyer a-t-il des chances de réussir ?

Pour comprendre le calendrier de cette attention renouvelée, il faut avoir à l'esprit le plus large contexte mémoriel relatif à la Seconde Guerre mondiale. Nous nous trouvons actuellement dans une phase de transition dans la mémoire collective en Belgique et, en particulier, en Flandre. Entre 1995 et 2015, le récit dominant qui tendait à banaliser la collaboration en Flandre s'est complètement effondré. Le tournant capital a eu lieu en 2015, lorsque Bart De Wever, en tant que président du principal parti nationaliste flamand, a pris ses distances avec la collaboration nationaliste flamande.

Mais aucun nouveau récit dominant n'a émergé pour le remplacer.

Parallèlement, nous sommes désormais entrés dans une époque sans témoins vivants. La mémoire vivante a disparu. Cela crée un vide dans notre mémoire collective, qui permet une quête sociétale de nouvelles significations. C'est précisément dans ce vide que la Résistance – et, en conséquence, le 8 mai comme jour férié – peuvent soudainement émerger avec force.

La résolution adoptée par le Parlement le 10 avril 2025 sur l'éducation à la mémoire autour de la Résistance belge pendant la Seconde Guerre mondiale plaide explicitement pour l'instauration d'une « cérémonie commémorative officielle » le 8 mai.

Nico Wauters (Institution : CegeSoma/Archives de l'État)

LE 8 MAI DOIT-IL DEVENIR UN JOUR FÉRIÉ OU UN JOUR DE COMMÉMORATION EN BELGIQUE ?

Qu'un jour férié officiel soit instauré le 8 mai dépendra en fin de compte de décisions politiques. Il serait évidemment bénéfique de renforcer la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Mais cela nécessite aussi une réflexion critique, que l'on entend peu.

Deux questions importantes se posent : Quel impact ce jour férié aurait-il ? Et quelles significations concrètes voulons-nous lui attribuer ?

L'impact de ce jour de fête dépendra du soutien sociétal. Et là, il y a un problème. Il n'y a jamais eu en Belgique ou en Flandre de réelle tradition autour du 8 mai. Ce jour serait donc une tradition inventée. Le soutien actuel est aussi assez unilatéral : il vient surtout de la Flandre et des milieux progressistes de gauche, ce qui peut poser problème pour une journée dite *nationale*.



Notre camarade Jean-Pierre Michiels interrogé à propos de son souhait que le 8 mai redevienne un jour de congé légal

D'un point de vue politique aussi, des oppositions existent. Lors de diverses discussions parlementaires, la N-VA s'est toujours opposée à l'idée. En commission du parlement flamand, le 16 mars 2023, le ministre-président flamand Jan Jambon a déclaré préférer les fêtes locales de libération en septembre. Lors du débat fédéral d'octobre 2024, Theo Francken, alors chef de groupe N-VA, s'y est également opposé, arguant que le 8 mai pourrait être récupéré par le communisme.

RISQUE D'UN NOUVEAU CLIVAGE ?

Je ne reprends pas ces arguments à mon compte, mais je veux souligner qu'il existe aujourd'hui un clivage gauche-droite autour de ce jour férié éventuel. Ainsi, le plaidoyer pour une nouvelle fête nationale s'inscrit dans une vieille tradition belge : la politisation de l'héritage de la Seconde Guerre mondiale.

Il y a un risque qu'une future journée de commémoration le 8 mai soit portée par une partie de la population, mais explicitement rejetée par une autre. Cela risquerait d'aboutir à l'effet inverse de celui recherché : davantage de polarisation et moins de dialogue et de compréhension mutuelle.

Une autre question cruciale concerne le contenu d'un tel jour. Il est évidemment important de continuer à rendre hommage aux victimes. Mais quel message concret

voulons-nous transmettre en plus ? Le message le plus souvent entendu est celui des droits humains et de la lutte contre l'extrême droite. C'est noble, mais que signifie-t-il concrètement pour les nombreux groupes différents de notre société ? Et comment veut-on transmettre ce message de manière tangible ?

La résolution adoptée est pleine de bonnes intentions, mais reste très vague sur le sens concret à donner à cette journée. Rien ne garantit qu'un tel jour férié contribuera réellement à une meilleure connaissance ou compréhension de la Seconde Guerre mondiale.

Dans un pays fragmenté comme la Belgique, il n'est pas clair non plus qui devra s'en charger. Par exemple, un dialogue entre les **deux communautés linguistiques** sur le sens à donner à une telle journée nationale semble absent.

Dans tout ce plaidoyer pour le 8 mai, j'ai souvent l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs. Comme dit : se souvenir des victimes reste essentiel, mais il reste encore beaucoup de travail avant d'aboutir à une véritable journée nationale de commémoration, capable de donner un sens actuel et pertinent à ce passé.

BIBLIOGRAPHIE

Cette contribution est un résumé actualisé de la contribution 'Waarom we de bevrijding (niet) vieren' uit *De Lage Landen*, februari 2025, p. 42-48.

Nico Wauters (*Institution : CegeSoma/Archives de l'État*)

La « grève des 100 000 », un symbole de résistance 0

Les travailleurs et travailleuses ont toujours joué un rôle central dans la lutte contre le fascisme. La « grève des 100 000 », organisée sous l'occupation allemande en mai 1941, en reste l'un des exemples les plus marquants de l'histoire sociale belge.

Chaque année, le 8 mai, nous célébrons la victoire sur l'Allemagne nazie. Ce jour-là, en 1945, le maréchal Wilhelm Keitel signa la capitulation sans condition de l'Allemagne. Derrière cette victoire se cachent d'innombrables formes de résistance. Parmi elles, celle du monde du travail occupe une place particulière. En pleine occupation, alors que la grève était interdite, des dizaines de milliers d'ouvriers et d'ouvrières ont cessé le travail pour défendre leurs conditions de vie et s'opposer à l'ordre imposé par les nazis.

Occupation

En Belgique, le droit de grève existe depuis 1921. Officiellement, les grèves étaient interdites pendant l'occupation allemande. Mais cela n'empêchait pas la classe travailleuse de cesser le travail de manière organisée de temps à autre. Par ailleurs,

d'autres formes de résistance ouvrière ont également vu le jour pendant la guerre, telles que le sabotage et la falsification de documents.

Après l'invasion de la Belgique par l'Allemagne nazie le 10 mai 1940 et la capitulation de l'armée belge dix-huit jours plus tard, l'occupant instaure une interdiction générale de grève, gèle les salaires et par conséquent le mécanisme d'indexation et met les syndicats sous tutelle.



Collaboration

Sous le nom d'Union des travailleurs manuels et intellectuels (UTMI), les syndicats existants ont dû fusionner pour former une organisation contrôlée par les occupants. Cette dernière servait avant tout à mettre la production belge au service de l'économie de guerre allemande. En son sein, l'Arbeidsorde, un syndicat collaborateur affilié au Vlaams Nationaal Verbond (VNV), se vit également attribuer un pouvoir disproportionné.

Rapidement, les pénuries alimentaires s'aggravent, les rations sont insuffisantes. Malgré l'interdiction de grève imposée, dans plusieurs entreprises, des arrêts de travail éclatent pour réclamer davantage de nourriture – souvent des pommes de terre – ou des hausses salariales. De nombreux travailleurs et travailleuses accomplissent alors un travail extrêmement pénible tout en survivant avec des rations de famine.

La « manifestation des pommes de terre »

Le tournant intervient au printemps 1941. Plusieurs grèves de plusieurs jours furent organisées, dont une grève de huit jours début avril dans le Borinage. Puis, le 10 mai

1941 — un an jour pour jour après l'invasion allemande — des ouvrières organisent une « manifestation des pommes de terre » aux portes de l'aciérie Cockerill, dans la région liégeoise. Très vite, de plus en plus d'actions partout en Belgique se joignent à la grève.

La résistance se propage

À une époque où la grève était de fait interdite, ce chiffre était sans précédent. On ne saurait surestimer le courage de cette résistance. Quiconque brisait l'interdiction risquait d'être poursuivi par l'occupant et pouvait comparaître devant la cour martiale.



Julien Lahaut, dirigeant ouvrier et résistant sous l'occupation nazi

Le mouvement fait rapidement boule de neige. Le 12 mai, les travailleurs de 22 entreprises liégeoises cessent le travail. Le mouvement gagne ensuite le Hainaut, puis les mines du Limbourg. À son apogée, près de 100 000 personnes participent à la grève. Dans un contexte où toute action collective pouvait mener devant la cour martiale, cette mobilisation constitue un acte de résistance majeur. Elle s'organise de manière relativement décentralisée, mais certaines figures jouent un rôle important, comme Julien Lahaut, alors échevin de Seraing et figure du mouvement ouvrier communiste, assassiné en 1950 sur le pas de sa porte.

Le 15 mai, une foule de grévistes s'est retrouvée face à face avec des soldats allemands, prêts à charger. Lahaut a réussi à calmer les deux camps et s'est adressé aux ouvriers : « Dispersez-vous, ne cédez pas à la provocation. Mais nom di dju la grève continue ! ». En évitant ainsi un bain de sa

Face à l'ampleur de la mobilisation, les autorités allemandes finissent par céder. Une augmentation salariale générale de 8 % est accordée. Une victoire limitée sur le plan matériel, mais considérable sur le plan symbolique.

Début juin 1941, la vague de grèves s'étendit également au nord de la France, où 17 000 ouvriers se mirent en grève. Là-bas, cependant, le mouvement fut durement réprimé.

Une mémoire à défendre

La « grève des 100 000 » rappelle qu'en unissant leurs forces, les travailleurs et travailleuses peuvent résister, mettre sous pression même les régimes les plus répressifs.

Jusqu'en 1974, le 8 mai était un jour férié officiel en Belgique. Cette journée rendait hommage à la résistance et à la lutte contre le fascisme. En France, ce jour férié existe encore aujourd'hui. À l'heure où l'extrême droite progresse en Europe et partout dans le monde et où les droits sociaux sont fragilisés, nous devons refaire du 8 mai un jour férié. Pour rendre hommage à la résistance et rejeter résolument le fascisme. C'est d'ailleurs l'objectif de la **Coalition 8 mai**, qui réunit toute une série d'organisations de la société civile et de syndicats, dont la FGTB.

Extrait de « Syndicats magazine »

EN QUOI LA SITUATION DU SAHARA OCCIDENTAL NOUS CONCERNE-T-ELLE ?

Introduction (résumé)

De prime abord, le conflit du Sahara Occidental ressemble tout de même très fort à "guerre oubliée", confinée aux dunes d'un désert lointain et aux rapports des Nations Unies prenant la poussière depuis plus d'un demi-siècle. Néanmoins, pour qui sait observer les rayons de nos supermarchés, les factures d'énergie des ménages wallons ou les coulisses pas toujours reluisantes de nos démocraties, cette question internationale rejoint l'actualité belge d'assez près.

Cette étude ne se contente évidemment pas d'analyser une situation géopolitique lointaine et cependant, très intéressante. Elle démontre également comment la situation au Sahara occidental impacte directement le citoyen de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À travers nos choix de consommation, qu'il s'agisse de l'achat de tomates cerises en vente, par exemple, chez Delhaize ou de la dépendance au gaz

naturel pour chauffer un bâti wallon souvent centenaire, tous les Belges sont, sans qu'ils s'en rendent compte, parties prenantes à ce conflit. L'opacité en matière d'étiquetage des exportations en provenance de territoires occupés (au Sahara comme en Palestine) et les enjeux de souveraineté alimentaire nous rappellent que nos choix quotidiens ont des répercussions directes sur le droit à l'autodétermination des peuples loin de chez nous. On ne rappellera jamais assez à ce propos le rôle important que joueront les ressources du Sahara occidental dans la stratégie de transition verte (par exemple, l'hydrogène vert) que l'Union européenne compte poursuivre à l'avenir.



Le cœur de ce travail répond également au constat d'une fracture au sein de la société belge au sujet du Sahara occidental. D'un côté, une partie de la classe politique et des médias semble céder aux sirènes du lobbying marocain, comme l'a tristement illustré le scandale du « Marocgate », ou, et c'est peut-être pire, se faire les relais d'une profonde inculture politique et historique en réduisant la complexité du droit international à de simples opportunités diplomatiques ressortissant, dans la lignée idéologique du trumpisme, au registre de l'échange transactionnel. De l'autre, un tissu associatif indépendant s'active et se dresse comme le dernier garant d'exigences éthiques à inscrire dans le champ des relations internationales. Des organisations telles que le CNCD-11.11.11, la CNAPD ou le Comité belge de soutien au peuple sahraoui (l'Association Joseph Jacquemotte est membre des deux dernières) maintiennent cependant vivante la flamme de la solidarité internationale. Ces organisations, sans doute moins inféodées aux intérêts économiques immédiats que les sphères de pouvoir, mènent un travail essentiel pour offrir aux citoyens une information alternative et critique.

À travers les pages qui suivent, nous explorerons les mécanismes de ce que certains commentateurs un peu distraits qualifient de « décolonisation tardive » mais qui constitue, en réalité, par bien des aspects une recolonisation tardive. Nous analyserons :

1. L'anatomie d'un abandon historique dans lequel la diplomatie belge s'est, au demeurant, récemment engouffrée au plus grand mépris du droit international
2. L'enjeu des ressources naturelles (phosphates, pêche, agriculture) et la responsabilité du consommateur belge
3. La fragilité des démocraties occidentales (y compris en Belgique) face aux influences extérieures ainsi que le rôle, à l'avenir, crucial de l'Algérie, alliée historique du mouvement indépendantiste sahraoui, pour l'équilibre énergétique européen.

En participant du projet d'ancrer davantage les revendications du peuple sahraoui dans le vécu des populations francophones de Belgique, cette étude aspire, à sa modeste échelle, à transformer une solidarité abstraite en un engagement citoyen concret et éclairé.

Xavier

Dupret

Texte complet : <https://www.acji.be/en-quoi-la-situation-du-sahara-occidental-nous-concerne-t-elle/>

D'écolier à maître d'école,

En 1949, mes études primaires se sont déroulées à l'école communale de Bouillon. Lorsque j'entrai en 1^{ère} année, Monsieur Robinet était chef d'école et ses collègues étaient Messieurs Mathieu et Henrion. Arrivé en troisième année, c'est Monsieur Mathieu qui devint chef d'école. J'eus ainsi le grand plaisir d'avoir M. Henrion comme instituteur durant 4 années. Je me souviendrai toujours de l'utilisation de l'imprimerie scolaire avec ses caractères en plomb, ses composteurs. Ce travail m'a tellement bien marqué que vingt années plus tard, je l'ai reproduit dans ma classe de 5^{ème} année du Trieu des Agneaux à Courcelles. J'en reparlerai par la suite.

Au degré supérieur, les choses sérieuses commençaient avec certaines activités qui m'ont marqué. Il y avait la rédaction hebdomadaire à rédiger à domicile le jeudi après-midi (le mercredi d'aujourd'hui) Le samedi soir, de temps à autre, nous devions souvent reproduire des cartes de géographie. Cela se faisait à l'aide de papier calque, ensuite il fallait colorier, inscrire le nom des pays, des capitales, des cours d'eau, des montagnes, ... Le tout se faisait sous l'étroite surveillance paternelle. Pas question de rêvasser. J'en ai retiré le besoin indispensable pour chaque enfant d'être soumis à la surveillance paternelle et la nécessité d'acquérir soi-même une discipline personnelle. Cela me servit dans ma profession future.



Mon école primaire aujourd'hui.

Un autre souvenir vivant m'a, sans doute, dirigé vers la profession qui fut la mienne quelque temps plus tard. A l'époque lorsqu'un instituteur était absent, le chef d'école envoyait l'un de ses élèves surveiller la classe de son collègue absent. C'est ainsi que je me retrouvai à l'une ou l'autre reprise attablé au bureau de l'instituteur absent. J'avais comme mission de surveiller le travail demandé, d'assurer le silence, empêcher les déplacements et en cas de désobéissance, envoyer le récalcitrant chez le chef. J'assumai ce travail avec plaisir et rigueur. Vraisemblablement, c'est à ce moment qu'est né dans mon cerveau la volonté d'apprendre ce beau métier de « Maître d'Ecole »

Les années d'enseignement primaire à l'époque étaient très différentes d'aujourd'hui à commencer par le temps consacré aux études.

La matinée commençait à 8 h 30 jusqu'à midi. Les cours reprenaient l'après-midi de 13 h 30 à 14 h.

Les congés consistaient en 15 jours pour la fin de l'année et pour les fêtes de Pâques. Les deux mois de juillet et août pour les grandes vacances.

A ces congés officiels s'ajoutaient les jours de fêtes religieuses : Toussaint Ascension Pentecôte et 2 jours de fêtes civiles 1^{er} et 8 mai.

La semaine était coupée en deux : le jeudi après-midi, nous n'avions pas cours. Toutefois, nous allions en classe le samedi jusqu'à 15 heures. Après Pâques, les cours étaient supprimés le samedi après-midi. Nous n'avions pas de cours de gymnastique ni de cours de natation ni de religion (seule la religion catholique était présente). Durant les 5^{ème} et 6^{ème} années, les parents acceptaient ou refusaient que leur enfant suive une demi-heure de religion donnée par l'instituteur. Ceux qui n'acceptaient pas avaient la permission d'arriver en classe à 9 heures.

Faites le décompte de notre temps de présence à l'école, il était bien plus long que maintenant.

D'étudiant à maître d'école.

J'ai 12 ans, je termine mon école primaire. La maison est très triste, mon papa est atteint d'une maladie dont il ne guérira pas. Juillet 1955, il nous quitte. En septembre de la même année, j'entre à l'Athénée Royal de Bouillon où j'accomplis mes deux premières années d'études secondaires.



Quelques amis pensionnaires en 3^{ème} année d'études.

Avec tristesse, nous quittons cette bonne ville de Bouillon pour aller habiter à Vierves-sur-Viroin. En 1957, j'entre à l'école moyenne de Couvin pour parachever mes premières études.

1958 j'entre à l'École normale de Couvin pour me préparer à la profession d'instituteur. Cette petite école aura pour moi une influence importante dans mon comportement futur et la façon de voir les choses. Cette école regroupe environ 200 jeunes gens et jeunes filles. Ce sont les élèves qui viennent d'entrer en première année qui sont les plus nombreux. Nous sommes dans une période où un grand nombre d'instituteurs prendront leur retraite à l'âge de 50 ans ; l'âge légal à l'époque. De nombreuses communes recherchent de jeunes instituteurs. Certains ont déjà reçu l'assurance d'occuper un emploi alors qu'ils ne sont pas encore en possession de leur diplôme.

Les études d'instituteur se déroulent sur quatre années et permettent en même temps d'obtenir le diplôme de fin d'humanités. Les deux premières années se déroulent comme dans n'importe quel athénée ou lycée. Les cours de la dernière année d'humanités sont répartis sur 2 ans en même temps que ceux liés à la formation de maître d'école tels que la psychologie, la méthodologie, la pédagogie....

Dès notre entrée, la discipline de l'école nous impose un règlement strict durant nos quatre années d'études. Nous devons porter une chemise avec une cravate ainsi qu'un costume comprenant pantalon et veston. Les entrées en classe malgré notre âge se font en rangs de deux.

Toutefois au fur et à mesure des années, la discipline se relâche tout comme les rapports existant entre les surveillants et les élèves. Il en est de même avec la direction de l'école. Le directeur, monsieur Gentilhomme est de service à toute heure du jour ou de la nuit. À l'une ou l'autre reprise, nous l'avons vu passer dans les dortoirs durant la nuit pour observer le comportement des pensionnaires.

Du côté du corps professoral, nous sommes contents de suivre les cours qui nous sont donnés par des professeurs relativement jeunes et passionnés. Quasi la moitié des élèves sont pensionnaires. Nombreux habitent pourtant des villages proches de Couvin mais le manque des moyens de transport rend le choix nécessaire. D'autres étudiants viennent de la région de Charleroi. C'est ainsi que j'ai connu durant mes études Jules Van Calster, enseignant de Souvret. Denise Mendiaux, fille d'un ancien bourgmestre de Courcelles, Marcel Polome qui finit sa carrière comme chef d'école à la Motte et Nadia Gogniat qui enseigna la morale fréquenteront aussi cet établissement d'enseignement.

Notre professeur de pédagogie avait été instituteur et il avait suivi des cours universitaires pour pouvoir enseigner les matières propres à notre formation d'instituteur. Ces personnes, en somme, nous faisaient partager leurs propres connaissances du métier.

La vie des pensionnaires n'était pas triste. L'école organisait des activités culturelles. À titre d'exemple, nous pouvions regarder la télévision qui venait d'être installée dans l'établissement une fois par semaine. Des activités théâtrales, des conférences et un ciné-club étaient d'organisés régulièrement en collaboration avec la direction. C'est ainsi que durant ma 4^e année d'études, je devins secrétaire aux activités du jeudi après-midi en collaboration avec notre directeur. En dernière année de formation, j'y ai consacré beaucoup de temps, parfois même au détriment de mes propres études.

Comme nos études amènent à la profession d'instituteur, nous assistons à des leçons modèles données par les instituteurs de l'École d'application adjointe à l'École normale. En 4^{-ème} année, nous donnons à notre tour des leçons sous la surveillance du titulaire de la classe.

En dernière année, nous devons choisir une école primaire pour nous exercer à la pratique du métier. Mon choix personnel se portait sur la petite école de Vierves sur Viroin. L'école comportait les 6 divisions, de la 1^{ère} à la 6^{-ème} année. Je découvris un métier d'équilibriste, de jongleur, de capacité de passer d'une leçon à une autre dans le même temps. Ces instituteurs méritent le plus grand respect. Seuls, ils ont formé un nombre important d'élèves auxquels ils ont fourni les notions de base pour leur permettre d'aborder des études bien plus compliquées à l'avenir.

Robert Tangre

Recherche d'un emploi d'instituteur.



30 juin 1962, l'école est finie. Devant moi s'ouvrent deux mois de grandes vacances qui seront consacrées à la recherche d'un emploi d'instituteur. Contrairement à de nombreux amis, je n'avais pas à espérer trouver un emploi à proximité du village. Je devais donc envoyer des courriers pour me présenter et demander des rendez-vous avec des autorités communales. Je le fis dans un cercle à partir du village de Vierves.

Les semaines vont s'écouler rapidement et malgré diverses aides qui me sont apportées, je n'obtiens aucune réponse. Nous sommes maintenant arrivés à la fin du mois d'août. Il est presque temps de trouver une solution. Une connaissance de Vierves me conseille de demander un rendez-vous au député socialiste du coin habitants à Nismes, Marcel Grégoire. L'homme est un ancien instituteur qui avait professé dans l'école d'application de l'École normale. Cette personnalité connaît bien toutes les caractéristiques de la région. Je place donc tout espoir dans la rencontre que j'aurai avec lui

Le jour et à l'heure dite, je suis dans la petite maison de l'homme politique. D'entrée de jeu, il me dit : « J'ai peut-être une solution. Mon beau-fils est instituteur dans une commune proche de Charleroi, à Courcelles plus précisément. Il va revenir dans sa région natale car il a obtenu un emploi à Philippeville et je vais lui téléphoner de suite. » Le député forme le numéro de téléphone de son beau-fils qui lui répond : « Je vais donner ma démission demain à Courcelles. Si monsieur est disponible, je lui donne donc rendez-vous à Philippeville dès 10 heures. »

Le lendemain, nous arrivons à l'hôtel de ville de la commune de Courcelles. Nous montons à l'étage dans le bureau du secrétariat où par le plus grand des hasards, nous rencontrons le bourgmestre en titre, monsieur Robert Sampos. Il s'adresse à mon accompagnateur et lui dit : « Ecoutez, nous sommes à la veille de la rentrée des classes, nous sommes vendredi. Vous auriez pu vous y prendre plus tôt.

Comment vais-je faire pour vous remplacer ? Mon accompagnateur, me désignant, répond : « Je vous ai amené un remplaçant. » Le bourgmestre s'adresse immédiatement à l'employée communale et lui dit prenez : « Prenez les coordonnées de Monsieur. » Pour un coup de chance, c'est un vrai coup de chance c'est vraiment sur le cordeau. »

Les démarches accomplies, nous reprenons la voiture et nous nous arrêtons à la rue Jules Destrée (aujourd'hui Trieu des agneaux) et nous rendons visite à mon futur chef d'école Monsieur Capron. Tout se passe dans la plus grande cordialité et j'en sors, soulagé.

Je n'avais pas pensé venir enseigner dans la région de Charleroi mais les circonstances m'y ont amené. Pourquoi la situation fut-elle ainsi ? Jeune, j'avais 19 ans et à l'époque, je ne connaissais rien aux réalités politiques. En effet, toutes les communes où j'avais envoyé mes coordonnées étaient dirigées par des majorités catholiques. Pour ces dernières, à l'époque, il n'y avait de bons instituteurs que ceux sortant des écoles dites libres. En conclusion, j'ignorais que des jeunes gens sortant d'une école officielle avaient peu de chance de trouver un emploi dans la partie rurale du Sud namurois. Il aurait fallu s'adresser à des communes administrées par une majorité socialiste ou libérale.

De retour à Vierves, je n'avais plus qu'une chose à faire : « Préparer mes affaires pour être présent le lundi 1^{er} septembre dès 8h30 à Courcelles. » J'avais réellement joué de chance.

Robert Tangre

Maître d'école

C'est ainsi que je débutai ma carrière d'instituteur dans le siège scolaire du Trieu des agneaux le 1^{er} septembre 1962. L'école comportait 3 classes pour filles sous la direction de Madame Petit, ex-Bongrain et 3 classes pour garçons sous la direction de Monsieur Capron. Chaque enseignant avait la responsabilité de deux années : la première et la deuxième année, la troisième et la quatrième année enfin la 5^{ème} et 6^{ème} année. Du côté fille, il y avait aussi deux institutrices maternelles œuvrant dans un pavillon en bois donnant directement sur leur cour de récréation. Les divers titulaires étaient du côté garçons monsieur Capron, le chef d'école et Monsieur Bernard François. J'héritai donc des années du degré inférieur. Du côté filles, il y avait madame Bongrain, madame Boulanger et une institutrice dont j'ai oublié le nom tout comme celui de celles qui travaillaient avec les petits écoliers de l'école maternelle. L'école du Trieu des Agneaux avait également une extension dans une maison située à la rue Depasse sous la responsabilité de madame Babelaine.

Cette situation dura jusqu'à la fin de la décennie 60, moment où le pouvoir communal décida de la mixité de l'enseignement communal. Les deux chefs restèrent toutefois en place jusqu'à la pension de l'un d'eux.

Décrire l'école du Trieux des Agneaux, c'est mentionner son âge. Elle doit approcher la centaine d'années. Toutes les classes sont situées de plain-pied. Une cour en cendrée est traversée par une allée formée de gros pavés. J'occupai une grande classe située dans le couloir du côté garçons. De cette classe, je pouvais voir le charbonnage numéro 4 situé à proximité du moulin de Rianwelz et le démontage de ses installations.



Mes collègues, Bernard François et Fernand Capron

Tout comme l'école, les châssis étaient très âgés. La classe comptait de lourds bancs de bois. Quel travail de force pour les dames qui effectuaient l'entretien des classes. Elles culbutaient les bancs sur le côté et donnaient un coup de balai directement en dessous. L'école était entourée de toutes parts d'un mur d'environ 2 m de hauteur. La cour des filles était fermée par un grillage comme celui qui existe toujours du côté garçons.

Les maisons à front de rue étaient réservées à l'époque aux chefs d'école. Monsieur Capron et son épouse occupaient celle du 34 de la rue Jules Destrée, aujourd'hui rebaptisée rue Trieux des Agneaux. Derrière leur maison, les chefs disposaient d'une petite cour privée. En entrant dans une cour de récréation, sur l'autre côté était érigée une petite remise qui servait de réserve pour le charbon et le petit bois nécessaire pour alimenter le feu car les classes étaient chauffées par un gros poêle en fonte.

Le bureau de l'instituteur se trouvait sur une estrade. Un grand tableau en pierre noire occupait l'entièreté du mur face aux écoliers. Nous en reparlerons prochainement dans un autre article.

Ça y était, j'allais devoir prouver mes capacités d'enseignant. Rendez-vous compte, j'avais à l'époque 19 ans. Quelle responsabilité pour un jeune homme à qui sont confiés des enfants. Il était de coutume que le nouvel enseignant avait la responsabilité d'enseigner aux plus jeunes enfants. Pourtant ils disposaient de peu de pratique. Leur principale responsabilité était de leur apprendre à lire et à écrire. Croyez-moi, cette responsabilité pesait lourdement sur mes épaules. En juin 1963, je pus être satisfait : car mes écoliers lisaient tous couramment pour la plupart. Un seul garçon éprouvait toujours de grosses difficultés.

Notre relation avec notre chef d'école était agréable. Il nous expliquait sa carrière, son passé. Jamais, il ne vint dans ma classe vérifier le travail que j'accomplissais. Lors de nos discussions, il nous partageait son expérience et sa façon d'envisager la pratique de son métier. A notre tour, notre comportement fut nettement influencé par ses explications.

L'école du Trieu des Agneaux était déjà bien considérée par les parents. Ils y inscrivaient leur enfant en toute confiance. Les années qui allaient s'écouler par la suite allaient le prouver. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Robert

Tangre

Le grand jour est arrivé.

Lundi 1er septembre 1962, le grand jour est arrivé. Mon lever est matinal car il me faut prendre le train pour me rendre à Courcelles. Mon premier train est à 6h45. Je dois changer à Mariembourg. Il faut alors attendre la correspondance du train venant de Charleroi. Quelques minutes plus tard après son démarrage, ce dernier train s'arrête à la gare de Roux. Là, je n'ai aucun autre moyen de locomotion pour me rendre à l'école du Trieu des Agneaux où doivent m'attendre mes deux collègues. Le trajet à pied est d'environ 50 minutes et j'arrive presque à l'heure du début des cours.



Monsieur Capron agite la cloche sonne. Mes enfants se rangent par deux. Pour cette année qui débute, ma classe qui est composé de 16 garçons de première année et de 16 autres pour la deuxième année. Je commence donc pas avec une classe de 32 élèves. Ce sera très souvent le cas durant les années de cours que j'ai données dans l'école du Trieux des agneaux.

Le soir venu, je devais faire le chemin inverse pour me retrouver dans notre maison familiale à Vierves sur Viroin: parcours à pied suivi de divers changements de trains.

Après quelques jours passés à ce rythme, mon instituteur en chef, monsieur Capron me propose de me conduire visiter une maison qui serait susceptible de pouvoir m'accueillir en tant que pensionnaire. Il va de soi que j'apprécie sa proposition. Nous nous rendons alors avenue Dewiest, dans une très grosse propriété que la population avait l'habitude de surnommer "château". De telles grosses maisons étaient souvent appelées maisons de maître. Je peux vous accueillir me déclare la propriétaire du lieu,

madame Brux. Cette dernière me dit qu'elle dispose d'une chambre libre à l'étage et que si cela me convenait, je pouvais en disposer très rapidement. Fait tout à fait remarquable : j'étais accueilli dans une pension de famille pour dames âgées. Nous serons assis à table une petite dizaine pour prendre le repas. Je garde de ces années 1962 -1963 puis encore 1964 -1965 un excellent souvenir. Le jeune homme que je suis devenu le grand gâté de toute ces vieilles dames. À tout moment, je m'entends appelé : "Vous allez bien Monsieur Robert ? Vous n'avez plus faim, Monsieur Robert ? ..."La nourriture est de bonne qualité et correspond totalement à mes attentes. Ma chambre devient mon bureau de travail pour réaliser mes activités d'après les cours.

Robert Tangre

Prévoir l'avenir



Depuis le 1er septembre 1962, j'occupe un emploi d'instituteur primaire à Courcelles. Je suis responsable d'une classe réunissant des enfants de première et de deuxième année. J'occupe donc un emploi intérimaire. Mon instituteur en chef, monsieur Capron me conseille de me faire connaître par les diverses autorités politiques de Courcelles. Il m'explique que je dois me rendre au domicile des élus communaux car ce sont eux qui me désigneront éventuellement à titre définitif. J'ai donc 15 visites domiciliaires à effectuer vu le nombre d'élus composant le conseil communal de la

commune. Je dois donc trouver les adresses de ces personnes et leur rendre visite.

J'explique la chose avec mon hôtesse, cette chère Madame Brux. Celle-ci m'explique qu'au bout de leur jardin donnant sur la rue du Pasteur noir habite un conseiller communal socialiste, monsieur Anselme Divers. L'épouse de ce monsieur étant elle-même institutrice maternelle au siège scolaire du Trieu. Je me rends donc chez ce conseiller communal. Monsieur Divers me propose de revenir le lendemain à 19h car il doit participer à une réunion du groupe socialiste. Il me propose de l'accompagner pour me présenter à ses collègues.

Ce qui fut dit fut fait. Le lendemain, nous gagnons la Maison du Peuple de Courcelles-Centre qui s'élève à l'époque à l'angle de la rue Carnières (devenue aujourd'hui rue du Roi Baudouin) et de la rue du Temple. D'un seul coup, je rencontre les 7 élus composant le groupe socialiste.

Toutefois, le conseil communal comprend 15 membres. Il me reste à effectuer mes visites aux membres du groupe détenant le mayorat. Ce groupe comprend des dissidents socialistes et des élus membres du Parti catholique et du Parti libéral. En avant donc, mon avenir en dépend. La plupart de ces élus habitent pour la plupart en plein centre de la localité. Cela me facilite mon entreprise. Ce groupe composite comprend lui aussi 7 membres.

7 d'un côté, 7 de l'autre. Je ne suis toujours pas certain de pouvoir obtenir une majorité en ma faveur. Il me manque un élu qui est en même temps député au Parlement belge, le communiste Monsieur Georges Glineur. Je rencontre toutefois son épouse qui m'assure qu'elle fera part de ma visite à son époux.

Le mandataire occupe une place importante au sein de l'assemblée communale, c'est lui qui fait pencher la balance en fonction de ses positions. Monsieur Glineur avait d'ailleurs été approché par les deux autres groupes qui lui avaient offert la place de bourgmestre. Il refusa les deux propositions qui lui furent faites. La position qu'il défendait faisait pencher la balance en faveur de l'un ou de l'autre groupe. L'avenir nous apprendra que l'attitude qu'il défendit durant la mandature de 1958 à 1964 fut appréciée par la population courcelloise qui conforta à l'avenir son groupe politique. Nous aurons l'occasion d'y venir.

La guerre était terminée depuis une bonne dizaine d'années et le nombre de naissances ne cessait de croître. Nous étions donc dans une période favorable à l'engagement d'instituteurs. Les autorités communales nommaient le plus rapidement possible à titre définitif les jeunes instituteurs qu'ils avaient engagés. Un beau jour, j'appris ma nomination à titre définitif sans en avoir été averti : le 11 mars 1963. Je suis nommé définitivement en compagnie de deux autres instituteurs messieurs Victor Hamaide et Jean-Marie Eeckout.

Robert Tangre

A SUIVRE DANS NOTRE PROCHAIN BULLETIN

